



EXPO PHOTOS

PAROLES DE CHAMPIONNES

**DÉCONSTRUCTION DES STÉRÉOTYPES EN
MATIÈRE DE SPORT AU FÉMININ**

« Il paraît que la différence entre les hommes et les femmes par rapport au sport viendrait du fait que les femmes n'aiment pas leurs apparences. »

« Il paraît que les femmes sont moins à l'aise que les hommes dans leur rapport à leur propre corps. »

Et si on battait en brèche les préjugés ?

Cette expo photos est un des outils de la campagne d'information et de sensibilisation intitulée « Les femmes, des sportifs comme les autres ? », qui a pour objectif de mettre en évidence les discriminations dans le monde du sport.

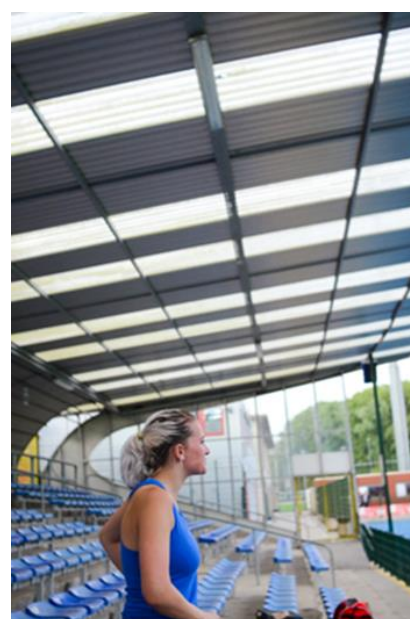
Les photos de sportives sensibilisent le grand public aux réalités des femmes sportives amatrices et professionnelles.

FICHE TECHNIQUE

Huit photos, format A2.

Support : photo collée sur une plaque d'aluminium avec un système d'accrochage prévu à l'arrière du cadre.

Emballage : chaque photo est séparée par une feuille protectrice. Les deux paquets de quatre photos sont emballés avec du plastique bulles.







CONVENTION D'EMPRUNT DE L'EXPOSITION « PAROLES DE CHAMPIONNES »

Entre les parties suivantes :

Les FPS, représentées par.....

Et l'**association** suivante :..... représentée par.....

Il est convenu les points suivants :

Concernant la **réception et la remise** de l'exposition :

La réception de l'exposition dans les locaux des FPS, Boulevard Anspach, 1 – 1000 Bruxelles, le par l'emprunteur.

La remise de l'exposition dans les locaux des FPS, Boulevard Anspach, 1 – 1000 Bruxelles, le par l'emprunteur.

En cas de détérioration de l'exposition, l'association qui l'emprunte en assurera la **remise en état** par des cadres de même qualité et ceci avant de la remettre.

Sauf accord contraire , **en cas de vol de l'exposition**, l'emprunteur s'engage à prendre une assurance en conséquence qui conviendra l'indemnité de remboursement de **50 euros** par cadre à remplacer et veillera à prévenir le plus rapidement possible la personne contact des FPS:.....

au numéro suivant :.....

ainsi que Jean-Paul GRUMIAU au 02/515 04 05 ou le Secrétariat FPS général au 02/515 04 01

L'emprunteur s'engage aussi à mentionner dans sa promotion et lors de l'exposition **l'origine FPS** de l'exposition.

A la réception, l'emprunteur veillera à **contrôler l'état de l'exposition** et relèvera par écrit les éventuels dégâts constatés. Ce document sera à remettre le plus rapidement possible au secrétariat FPS (Place Saint Jean,1, 2 , 1000 Bruxelles) ou à monsieur Jean-Paul Grumiau (jeanpaul.grumiau@solidaris.be).

Sauf accord contraire définie entre les parties en fonction des circonstances, l'association emprunteuse sera redevable d'une somme de **50 euros** pour frais administratif en cas d'**annulation**, une semaine avant la date d'emprunt.

Signatures suivi de la mention « Lu et approuvé »